

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Membres	Présents	Excusés	Procuration	Secrétaire de séance
ARAUJO Nolwenn	X			
BÉGU Sandrine	X			
BELLOCQ Franck	X			
CAZEAU Sébastien	X			
CRABOS Alain	X			
FRANCOIS Serge	X			
LABORDE Philippe	X			
LAFAYE Bertrand	X			
LAMARQUE Jean-Pierre	X			
LASCOSTES Gilles	X			
MARIE Isabelle	X			
NOUGARO Aurélien	X			
SAINT GERMAIN Caroline	X			
SANDRÈS Cathy	X			
SLOSTOWSKI Nelly	X			X

Date de convocation : 11 avril 2022

1. *APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE*

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. *AFFECTATION DU RESULTAT 2021*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répartir le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Compte 001 = 14 590.37 € (Déficit)

Compte 1068 = 30 000.00 €

Compte 002 = 92 351.91 €

3. *VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 :

- équilibre en section de fonctionnement = 618 806.00 €

- équilibre en section d'investissement = 573 380.00 €

4. *SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune subventionne les voyages scolaires pour les collégiens et les lycéens ayant fréquenté le regroupement scolaire des Arrigans à hauteur de 35 € une fois dans la scolarité. Il ajoute que cette participation s'entend également pour les nouveaux arrivants.

Il présente la demande de DUFOURG Oihana qui a participé à un voyage culturel à Paris et celle de SAINT GERMAIN Lisa qui a participé à un voyage culturel et linguistique en Italie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas accorder la subvention à DUFOURG Oihana car elle a déjà bénéficié d'une participation en 2019 pour un voyage scolaire en Espagne et décide d'accorder à SAINT GERMAIN Lisa une subvention de 35 €.

5. *HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE*

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée le 05 mars 2022 et précise qu'elle s'est achevée le 05 avril à 12h00. Il ajoute que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 avril pour l'ouverture des plis. Les enveloppes ont été remises à l'architecte pour étude des offres.

6. *VOIRIE*

Monsieur le Maire informe que les panneaux « impasse » ont été implantés par les employés communaux : impasse de Mages et impasse du Luc.

7. *CDG 40 – CONVENTION DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS SANTE, SECURITE AU TRAVAIL*

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention proposée par le CDG 40 qui permet d'accompagner la collectivité dans une démarche globale de prévention de risques professionnels visant à réaliser des missions d'accompagnement, de sensibilisations et de conseils dans le domaine de la santé sécurité au travail. L'ensemble de ces actions vise à diminuer l'absentéisme au sein des collectivités et à terme le coût de la sinistralité.

Cette mission a pour objectifs :

- De répondre aux différents enjeux de la santé et de la sécurité au travail ;
- De définir une politique de prévention ;
- De préserver la santé et la sécurité des agents ;
- D'améliorer les conditions de travail ;
- D'améliorer la qualité de vie au travail ;

Le CDG 40 propose ainsi un bouquet de services tels que l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, la mission d'inspections, le conseil technique et juridique, les actions de sensibilisation,

Le tarif forfaitaire applicable à la Commune d'Estibaux est de 400 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adhérer aux missions de prévention des risques professionnels et autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet ainsi que tout document s'y rapportant.

8. *ADHESION ASSOCIATION ESPRIT DU SUD 40*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association des Maires des landes présentant l'association ESPRIT DU SUD 40, dont l'objet est de promouvoir nos cultures locales, d'affirmer nos valeurs, nos pratiques et nos passions.

Considérant que le Mr le Président de l'AML invite les collectivités à prendre la parole ensemble pour développer notre propre communication et rétablir le bien fondé de notre culture et de nos valeurs landaises.

Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la Commune d'Estibaux à cette charte et sur le principe de versement d'une cotisation de soutien pour un montant de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions, accepte le principe du versement d'une cotisation de soutien pour un montant de 50 €.

9. QUESTIONS DIVERSES

SIETOM

Les 2 nouveaux points tri ont été installés et sont opérationnels depuis le 08 avril.

Accueil Périscolaire

En raison des levées de restrictions liées au COVID 19, décision est prise de supprimer le dédoublement de la garderie après les vacances de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h50

NOMS	SIGNATURE
ARAUJO Nolwenn	
BÉGU Sandrine	
BELLOCQ Franck	
CAZEAU Sébastien	
CRABOS Alain	
FRANCOIS Serge	
LABORDE Philippe	
LAFAYE Bertrand	
LAMARQUE Jean-Pierre	
LASCOSTES Gilles	
MARIE Isabelle	
NOUGARO Aurélien	
SAINT GERMAIN Caroline	
SANDRÈS Cathy	
SLOSTOWSKI Nelly	